



## Indemnités de départ en retraite

Par **rene baldacchino**, le **18/01/2008** à **17:32**

j'ai pris ma retraite au 3 janvier 2004 a l'age de 57 ans. Après m'avoir dit de vive voix que j'avais droit au indemnités de départ, 15 jours avant mon départ on m'annonce par téléphone que je n'avait pas le droit a ces indemnités puisque la convention collective stipuler: a partir de 60 ans. Suite a cela personne dans le meme cas que moi n'a voulu partir en retraite. Devant ce refus la direction a décidé d'accorder les memes indemnités qu'un départ a 60 ans a compter du 1er juin 2004 sans effets rétroactifs

Je considère que j'ai servi de " bouc emissaire". Je pense que j'ai droit a ces indemnités.

Puis avoir un modèle de lettre a envoyer a mon ex employeur et eventuellement des textes de loi s'il y en a .

merci de votre réponse